



PARC DU PLATEAU D'AVRON A ROSNY-SOUS-BOIS

DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE

Sous-dossier D : Annexes

Pièce D3 : Avis de l'autorité environnementale



Direction régionale et interdépartementale
de l'environnement et de l'énergie d'Ile-de-France

Paris, le 17 MAI 2018

Service du développement durable
des territoires et des entreprises

Pôle évaluation environnementale
et aménagement des territoires

Dossier n° EE-1375-18

**Information relative à l'absence d'observations de l'autorité environnementale
sur le projet d'aménagement du parc du Plateau d'Avron à Rosny-sous-Bois (93) dans le cadre
de la procédure de déclaration d'utilité publique**

L'autorité environnementale a été saisie le 16 mars 2018 pour avis sur le projet, présenté par Grand Paris Grand Est, d'aménagement du parc du Plateau d'Avron à Rosny-sous-Bois (93), dans le cadre de la procédure de déclaration d'utilité publique.

Conformément à l'article R.122-7 du code de l'environnement, aucun avis de l'autorité environnementale n'ayant été formellement produit dans le délai de deux mois, la demande donne lieu à une note d'information relative à l'absence d'observations sur le dossier.

Cette information est à porter à la connaissance du public lors de l'enquête publique. Elle fait l'objet par ailleurs d'une parution sur le site Internet de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Ile-de-France.

La directrice adjointe

Claire GRISEZ



Certificat N° A 1607
Champ de certification disponible sur
www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr

12, cours Louis Lumière – CS 70027 – 94307 Vincennes Cedex – tél. : 33 (0)1 87 36 45 00 – Fax : 33 (0)1 87 36 46 00